



Conseil des Prud'hommes d'Arles : RETABLIR L'INTERET DES SALARIES !

En septembre 2009, les Conseillers Prud'hommes employeurs de la Section Industrie du Conseil d'Arles, démissionnaient en bloc. Depuis, cette décision provoque lenteurs et annulations d'audience, dans une section où des dossiers lourds tels que LUSTUCRU, LIMPAC, SPC (ex Thermofil) sont en souffrance alors que les salariés licenciés par les directions de ces entreprises ont un besoin urgent que clarté soit faite sur leur situation pour obtenir réparation.

Dans un Conseil des Prud'hommes dont le fonctionnement est déjà gravement atteint par un manque de moyens humains et matériel, cette décision des conseillers patrons prive de fait les salariés de leur droit fondamental d'accès à la justice prud'homale.

Pour dénoncer ces agissements et pour que le droit soit rétabli dans l'intérêt des justiciables, la CGT a organisé un rassemblement le 17 juin dernier. Il a porté ses fruits puisque la création d'un poste supplémentaire est actée et les élections complémentaires concernant le collège employeurs dans la Section Industrie seront organisées le 8 décembre 2010.

Si nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu que de telles mesures aient été prises, il n'en reste pas moins que le dysfonctionnement grave du Conseil pourrait perdurer jusqu'à ces élections voire début janvier 2011. En effet, les conseillers patrons, le président patron du Conseil d'Arles refusent que soit prolongée l'ordonnance prévoyant le remplacement des démissionnaires dans cette section !

Cette démarche scandaleuse, des conseillers patrons, du président patron du Conseil des Prud'hommes d'Arles, en totale rupture avec le rôle, la responsabilité de juge, de magistrat élu, s'inscrit dans la droite ligne du Medef. Les patrons du Conseil des Prud'hommes d'Arles continuent de tout mettre en œuvre pour détruire les droits fondamentaux des salariés à se défendre, comme beaucoup de leurs homologues le font dans les entreprises.

Les organisations de la CGT, les Conseillers Prud'hommes CGT, ne laisseront pas le Conseil des Prud'hommes d'Arles devenir un lieu dont le fonctionnement relèverait des seules appréciations et décisions des patrons pour « rendre la justice en rond » contre l'intérêt des justiciables, contre l'intérêt des salariés.

**LE 27 SEPTEMBRE 2010 A 10 H
RASSEMBLONS-NOUS
DEVANT LE CONSEIL DES PRUD'HOMMES D'ARLES**